

Arrêté n°2022-03-17-23 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 62

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-23 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 62 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-23 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 62 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Eva DORIGNAC
- Monsieur Franck ENGUEHARD
- Monsieur Jean-Pierre GARO
- Monsieur Karl JOULAIN
- Monsieur Patrick LAGONOTTE
- Monsieur Thomas ROGAUME

Article 2 : Collège B

- Monsieur Bruno COUDOUR
- Madame Myriam LAZARD
- Monsieur Florian MOREAU
- Madame Ratiba ZITOUN
- Monsieur Anthony THOMAS
- Monsieur Franck RICHARD

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'École nationale supérieure de d'ingénieurs de Poitiers ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

